

A Pôle emploi, portraits d'artistes avec têtes de fraudeurs

LE MONDE | 10.09.2012 à 10h51 • Mis à jour le 10.09.2012 à 11h49

Par Clarisse Fabre



Les intermittents témoignent des difficultés qu'ils rencontrent pour faire valoir leurs droits à l'assurance-chômage. | AFP/MYCHELE DANIAU

Il y a les grands chantiers... et aussi les petits chantiers qui peuvent paraître à première vue secondaires, et qui transforment pourtant la vie quotidienne. Celle des intermittents du spectacle s'est passablement détériorée ces dernières années.

Est-ce le climat politique, la complexité croissante du régime de l'intermittence, le manque d'information dans les antennes de Pôle emploi ? Beaucoup d'artistes et de techniciens le constatent : parfois, il ne suffit plus de détenir les contrats de travail de ses employeurs successifs, ni de réunir les "507 heures", pour ouvrir un droit à l'assurance-chômage.

Ils se gardent bien de généraliser ou de jeter la pierre à quiconque. Il s'agit avant tout de témoigner. Car il reste encore un an avant que la renégociation des annexes 8 (techniciens) et 10 (artistes) ne démarre... Certains observateurs estiment qu'il suffirait d'une directive ministérielle ou de quelques textes bien ciblés pour "changer la vie" de milliers d'intermittents.

Dans sa "tour de contrôle", Christine Nissim observe la situation depuis des années. Cette ancienne comédienne, actuellement administratrice d'un établissement culturel en banlieue parisienne, assure des permanences à la

Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France (CIP-IDF). Au-delà de son militantisme, depuis neuf ans, la Coordination est devenue objectivement le lieu d'expertise du protocole signé en 2003, lequel avait complètement bouleversé la logique d'indemnisation et déstabilisé la profession.

Christine Nissim fait partie de ceux qui ont piloté la rédaction du manuel intitulé *Les Règles d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle. Les comprendre pour se les approprier et les faire appliquer* - téléchargeable sur Internet. Le titre en dit long. Des gens défilent dans son bureau, ceux qui n'habitent pas à Paris lui exposent leur cas dans un courriel. Christine Nissim a une "vue panoramique", comme elle dit. *"Si je devais résumer, je dirais qu'il faut arrêter de considérer les intermittents comme des fraudeurs en puissance. Et cesser d'interpréter les textes dans un sens restrictif."* L'une des tendances lourdes, souligne-t-elle, consiste à faire basculer un peu vite un intermittent dans le régime général, moins favorable, tout particulièrement lorsque son dernier contrat, avant d'arriver en fin de droits, relève du régime général.

Parfois, l'atmosphère est kafkaïenne. Cela donnerait presque des idées de spectacle. Deux chanteuses lyriques présentent leurs cachets. Elles ont été embauchées par un évêché pour chanter dans une église. *"L'agent a estimé qu'une messe n'est pas un spectacle."* Un musicien ayant donné des cours dans un conservatoire fait valoir son contrat. Son employeur a simplement écrit : *"enseignant vacataire"*. *"Qu'est-ce qui nous prouve que vous êtes musicien, que vous n'avez pas enseigné la cuisine ?"* A chaque fois, il faut faire preuve de pédagogie, ou apporter le texte réglementaire qui manquait pour instruire le dossier. *"Souvent, les agents de Pôle emploi ne disposent que d'un condensé des textes applicables, une sorte de Reader's Digest"*, déplore Christine Nissim. Même dans les antennes spécialisées dans le spectacle, précise-t-elle.

Lire également l'article "[Régler le problème des intermittents sans avoir voix au chapitre \(/culture/article/2012/09/10/regler-le-probleme-des-intermittents-sans-avoir-voix-au-chapitre_1757551_3246.html\)](http://culture/article/2012/09/10/regler-le-probleme-des-intermittents-sans-avoir-voix-au-chapitre_1757551_3246.html)"

Clarisse Fabre